Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie

27 Avril 2017

GDSA 74
Haute-Savoie

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie

- GDSA74
- Association loi 1901 crée en 1969
  - ✓ affiliée à la Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (FNOSAD)
- Association crée à l'initiative d'apiculteurs et composée d'apiculteurs qui a pour <u>objectifs</u> de
  - ✓ répondre dans un cadre réglementaire aux exigences du maintien d'un état sanitaire satisfaisant des colonies d'abeilles par l'organisation de formations, la publication d'articles et informations.
  - ✓ organiser des actions de <u>lutte collective</u> contre les maladies et en priorité contre varroa
  - ✓ faciliter l'accès aux médicaments prophylactiques

GDSA 74
Haute-Savoie

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie

Cadre réglementaire de <u>fonctionnement</u> du GDSA

- ✓ Association déclarée en préfecture
- ✓ Dispose d'un Programme Sanitaire d'Elevage en cours de validité (PSE)
- ✓ Est détenteur d'un agrément préfectoral
- ✓ A signé une convention avec un vétérinaire

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie

Le PSE qu'est ce que c'est?

- **Programme Sanitaire d'Elevage**

- Dispositif qui permet au GDSA74 de délivrer par dérogation des médicaments vétérinaires de lutte contre varroa.

- Le PSE est déposé et défendu tous les 5 ans auprès de la commission régionale de la pharmacie vétérinaire, il présente:
  - ✓ LesiInformations sur le groupement
  - ✓ Les actions et obligations prévues dans le cadre du PSE
  - ✓ La liste des médicaments délivrés
  - ✓ Les coordonnées du vétérinaire en charge du suivi
  - ✓ Les conventions entre le GDSA, le vétérinaire et les TSA

- (cf articleTU n°123 page 15)

GDSA 74
Haute-Savoie

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie

Conséquences de la réglementation

- Tout apiculteur qui souhaite acheter des médicaments au GDSA74 pour traiter ses colonies contre varroa doit:
  - ✓ Adhérer au GDSA et au PSE
  - ✓ Remplir un bon de commande fourni par le GDSA
  - ✓ Fournir son Napi et le récépissé de déclaration
  - ✓ S'engager à suivre les préconisations du PSE → traiter chaque année avec les médicaments de la liste, respecter les dates…etc
  - ✓ Recevoir la visite du vétérinaire du groupement ou d'un TSA au moins une fois pendant la durée de validité du PSE

GDSA 74
Haute-Savoie

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie

Quels sont les moyens du groupements

- Le GDSA est une association d'apiculteurs <u>bénévoles</u>
- Ses moyens de fonctionnement sont assurés par
  - ✓ Les cotisations de ses adhérents
  - ✓ Une aide allouée annuellement par le Conseil Départemental Savoie Mont Blanc.
  - ✓ La négociation des prix d'achat des médicaments
  - ✓ Une gestion attentive des frais de fonctionnement
  - ✓ Des bénévoles dévoués, passionnés et compétents
  - ✓ La contribution des communes qui nous reçoivent en mettant à notre disposition des salles de réunion.

SAVOIE & HAUTE SAVOIE
L'ASSEMBLEE des PAYS DE SAVOIE

GDSA 74 Haute-Savoie

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie

- **Comment bénéficier des services du groupement**

  - ✓ Etre adhérent au GDSA et à jour de cotisation
  - ✓ S'engager à suivre le PSE
  - ✓ Etre à jour de sa déclaration annuelle de détention réalisée entre le 1er septembre et le 31 décembre
    http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr

GDSA 74
Haute-Savoie

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie

Quels sont mes avantages et intérêts à adhérer au GDSA?

- Bénéficier d’un prix d’achat avantageux pour les médicaments
- Être informé de la réglementation en vigueur
- Avoir accès à des formations de qualité
- Profiter des conseils d’un vétérinaire
- Etre visité par le vétérinaire ou un TSA formé

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie

- **Votre GDSA74 en quelques chiffres:**

  - ✓ Nombre d'adhérents 2016 : 1519
    - 966 apiculteurs ont acheté des médicaments
    - 186 apiculteurs ont été visités depuis 2013
    - 1581 apiculteurs ont déclaré leurs ruches en 2016 pour 21 450 ruches
  - ✓ Budget annuel de fonctionnement : 17 500€
  - ✓ Budget médicaments : 89 500€

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie

Quelques adresses utiles :

- ✓ GDSA74

1560 Route de La Molière

74420 ST André de Boëge Téléphone : 06 31 15 29 85

presidentegdsa74@syndapi74.fr

- ✓ Pour faire votre déclaration annuelle de ruches

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr

- ✓ Pour toute déclaration de maladie contagieuse ou mortalité massive aiguë:

Téléphone direct: 04 50 10 30 93

Standard: 04 50 33 55 55

WE et JF : 04 50 33 60 00

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Savoie